

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 35 (1947)

**Heft:** 743

**Artikel:** Les femmes au Salon du livre protestant

**Autor:** Maire, Marguerite

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-266382>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

que M. Sägesser est, au contraire, plein de compréhension à l'égard de ce problème, mais si notre article était vif, nous aurions été fortement provoqué par le ton de l'enquête du Journal de Genève, et nous n'aurions fait que traduire fidèlement le sursaut d'indignation qu'il avait suscité dans nos milieux.

Au cours d'un entretien prolongé, nous avons obtenu toutes les informations que nous désirions fournir à nos lectrices sur le statut des jeunes filles employées dans les offices postaux.

Rien, dans la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires n'interdit d'engager des femmes, mais jusqu'à cette dernière crise de main-d'œuvre on n'avait recruté que du personnel masculin. Cette loi ne disait rien non plus d'éventuels salaires féminins, de sorte qu'on a pu d'emblée, faire aux jeunes filles, des conditions de début plus favorables qu'aux jeunes gens, puisqu'on avait les mains libres.

La jeune fille qui commence son semestre de formation, reçoit un salaire minimum de 210 frs. Tandis que le jeune homme qui, après avoir passé par l'école d'administration, commence son apprentissage, ne reçoit au minimum que 185 frs. (allocation de résidence comprise). L'apprenti aura, par contre, l'avantage, pendant deux ans, de passer par tous les services postaux et de devenir apte à des besoins très variés. Comme un grand nombre de ces services ne sauraient être effectués par des femmes, elles ne peuvent bénéficier de cet apprentissage complet qui ouvre à leurs collègues masculins de nombreuses possibilités. Ceci compense donc cela.

Au bout des six mois de formation, la jeune fille pourra s'acquitter d'un certain nombre de fonctions, à 20 ans déjà, elle peut toucher un salaire qui dépasse 5000 frs. Elle avancera à son tour dans la hiérarchie féminine. Comme à ses collègues masculins, on lui retient le 5% de son salaire pour l'assurance-vieillesse, qu'elle touchera à 60 ans (65 ans pour les employés masculins). Le montant de la retraite s'élève à 60% du salaire maximum atteint par chacun ou chacune.

Après cinq ans de service, l'employée devient fonctionnaire. Il n'est pas question de renvoyer les employées fonctionnaires, même si la main-d'œuvre était soudain abondante sur le marché, mais on interromprait durant un certain temps le recrutement de nouvelles candidates.

Pour justifier pareille mesure, citons ici une information donnée par M. le Chef du personnel: avant qu'on engageât des jeunes filles, les employés passaient, à tour de rôle, une semaine dans les services les moins fatigants. Depuis que ces services ont été affectés au personnel féminin, les collègues masculins n'ont plus de semaine de détente, il faut même encore souvent donner un coup de main bénévole à ces suppléantes peu adaptées à leur métier. On s'explique donc que, féminisme mis à part, l'intrusion féminine n'est pas vue d'un très bon œil.

Tous ces détails permettent de juger que la question du personnel, à la poste comme dans de nombreuses entreprises, offre, actuellement de grosses difficultés. Il apparaît clairement que les jeunes filles ne rendent pas tous les services que peut rendre le per-

sonnel masculin et c'est compréhensible: leur résistance physique a des limites et leur préparation est insuffisante. A qui la faute? A l'administration postale qui pose comme principe que, dès le retour à une situation normale on n'en engagera plus, excepté au service des chèques: qui pose comme principe encore, qu'une femme mariée ne restera pas fonctionnaire. Comment veut-on, dans ces conditions, pouvoir compter sur un personnel féminin vraiment qualifié, même si l'on tient compte des avantages de salaires et des prestations d'assurance qui sont les mêmes pour les deux sexes?

Après tout, les postes sont un grand service public qui détient un monopole; les bourses féminines aussi bien que les bourses masculines contribuent à lui fournir ses recettes. Pourquoi les recettes postales ne seraient-elles pas une source de travail assuré et rémunéré aussi pour les femmes?

Nous remercions très vivement ici, M. Sägesser de toutes les indications qu'il nous a fournies mais il ne nous a pas convaincu que le service postal est mieux fait par un personnel uniquement masculin. Il est impossible de porter sur ce point un jugement motivé tant que les conditions de préparation sont aussi inégales et tant que l'avenir d'une débutante dans cette carrière reste aléatoire.

A. W. G.



## Glâné dans la presse...

La signora Roosevelt è venuta a bella posta, con questo brutto tempo, da New York a Ginevra per occuparsi della difesa dei Diritti dell'uomo.

Ossequi all'ospite distinta: ma nel vederla qui per patrocinare i nostri diritti noi uomini dobbiamo arrossire un po' e provare un pizzico di rimorso. E' giusto che una donna si occupi dei diritti dell'uomo quando noi uomini non ci occupiamo dei diritti della Donna?

Ogni volta che avviene una votazione per introdurre il diritto di voto alle donne ecco che la maggioranza dei votanti risponde di no. Il risultato della votazione di Zurigo in cui la proposta del voto alle donne è stata bocciata in pieno e senza nessun riguardo per la donna e per quello che la donna ha fatto nel corso delle due grandi guerre, dimostra che gli uomini non vogliono tenere in nessun conto i diritti della donna, diritti che sono ormai consacrati da tanti argomenti positivi ad incominciare dalla costatazione che gli uomini si sono dimostrati incapaci di organizzare la società su basi solide di pace e di concordia, ed a furia di errori e di cantonate hanno ridotto il Mondo a una succursale del Manicomio. E' logico; visto e constatata una incapaci-

cità mascolina si senti una capacità femminina.

Ecco perché io penso che la signora Roosevelt invece di dedicarsi alla protezione dei Diritti dell'uomo, dovrebbe qui da noi mettersi alla protezione dei Diritti della donna.

(Corriere del Ticino)

Gavroche.

## Les emmes juges et jurés

Le Grand Conseil vaudois, dans sa séance du 9 décembre, a voté en première lecture une nouvelle loi d'organisation judiciaire, rendue nécessaire par la mise en vigueur d'autres lois, notamment du statut général des fonctions publiques cantonales, voté le 9 juin dernier; or ce statut prévoit à son article 7: que les femmes peuvent être nommées à tous les postes de fonctionnaires, qu'elles peuvent être chefs de service même. (Ce n'est pas pour demain!) De cet article découle qu'elles peuvent accéder à toutes les charges de la magistrature judiciaire: greffière, juge de paix, assesseur de la justice de paix, juge auprès des tribunaux, présidente du tribunal. Le Grand Conseil a voté sans discussion l'article 12 qui dit que «les personnes majeures de nationalité suisse peuvent seules, être magistrats judiciaires».

Le Conseil d'Etat avait estimé que cette possibilité pour les femmes ne doit pas s'étendre aux fonctions de juré, puisque les jurés sont nommés par les électeurs, à raison d'un juré pour 300 habitants, chaque commune élitant au moins deux jurés; il avait donc maintenu l'obligation d'être citoyen actif pour devenir juré.

La commission du Grand Conseil, que préside M. A. Vogelsang, syndic du Châtelard-Montreux, a estimé logique d'admettre les femmes comme jurés (le jury étant appelé à siéger dans les affaires criminelles, à côté des juges) et, après une longue discussion où une vive opposition fut exprimée par les députés campagnards, l'assemblée, par 76 voix contre 39, a décidé que les femmes pourraient être jurées.

Cela en premier débat, ce qui fait qu'il nous faut attendre le second débat, prévu pour le 15 décembre, pour savoir si nous pourrions être jurées ou pas.

Nous devons nous réjouir... mais avec modération, car nous savons par expérience qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, qu'il y a loin entre la possibilité de faire partie d'un corps et le fait d'être nommée membre de ce corps. Nos nominations dépendront des partis politiques (cela fera-t-il comprendre à certaines la nécessité des partis politiques et de se rallier à un parti politique?), qui font les présentations et du Tribunal cantonal, qui nomme. Et les candidates jurées en admettant qu'elles soient présentées par les partis politiques, dans les communes, seront élues par des hommes.

Alors...

S. B.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

ciennes» qui n'ont pu assister aux fêtes ou d'autres qui veulent en garder un témoignage tangible, désirant posséder cet opuscule, elles peuvent le commander à Mlle M. Maire, 88 rue de St. Jean, (prix 1,50 fr.).

Attilio Jalla - Janavel - Combats, exil et pouvoir d'un grand capitaine. Edit. Labor et Fides, Genève.

C'est une figure attachante et trop peu connue que les éditions Labor et Fides ont ajoutée à leur collection de «Vainqueurs». Il fut pourtant l'un des artisans les plus actifs de l'épopée des Vaudois du Piémont.

Dès que le lecteur a pris contact avec ce héros, né dans une rustique maison des Vallées, il ne le lâche plus, il traverse avec lui le début des persécutions, il l'accompagne dans ces combats de montagne où la liberté religieuse se défendait à coups de pierres, comme en Suisse où la liberté politique s'était maintenue parmi les ravins et les précipices.

Cette poignée de braves ne pouvait pas triompher bien longtemps d'un ennemi riche et puissant, mais rien ne put vaincre la foi indomptable des Vaudois qui préférèrent l'exil.

On suit alors Javanel, réfugié, à Genève d'où il continue à diriger le mouvement, à recevoir les émissaires, à dresser des plans de campagnes étonnantes. Enfin ce sera la Glorieuse Rentrée qu'il ne pourra accompagner. L'âge et la maladie le condamnant à mourir loin de la terre promise.

Plus de 25 illustrations dues à la plume d'un artiste, le professeur Paschetto, exécutées d'après nature dans les Vallées ou d'après d'anciennes gravures, enrichissent singulière-

ment ce volume et lui confèrent une harmonie de présentation qu'on ne trouve pas dans les ouvrages ornés d'images d'auteurs divers. Apprenez à connaître Janavel! B. G.

La terre chante, par J. Henri Meille. Edit. Jeheber, Genève.

Dédié «à tous les braves gens» — il nous plait de croire que nous sommes de leur nombre! — ce livre est plein, à la fois, de fraîcheur et de sagesse. Comme le dit Benjamin Vallotton dans sa préface, l'auteur, «tout en restant sur la terre avec douceur et bienveillance, nous montre des étoiles». La terre chante et l'homme écoute en unissant son esprit à celui de la Création dont il découvre les traces divines partout dans la nature. La plume d'un intellectuel servit pour écrire ces messages, mais la main qui la tint est devenue celle d'un paysan-philosophe, assez proche du poète! Enfin, et le détail est joli à noter, l'œuvre de Henry Meille, datée de Noël 1946, à Rome, nous est offerte au seuil de Noël 1947. Nous y trouvons, de surcroît, une méditation du dernier soir de l'année, faite auprès du foyer dont les flammes se changent en brisées. Le feu va s'éteindre, mais les étincelles s'envolent, reprises par on ne sait quel souffle «...L'année aussi est sur le point de se terminer. Une année nouvelle pointe à l'horizon... Rien ne finit et rien n'est détruit». R. G.

Costain - La rose noire - Editions Jeheber - Genève.

Un roman d'aventure qui enchantera tous ceux qui cherchent à s'évader dans le temps. L'histoire se déroule en effet au XIII<sup>e</sup> siècle,

en Angleterre d'abord, parmi la gent estudiantine d'Oxford, ou l'on fait la connaissance de Roger Bacon, puis à travers l'Orient, depuis l

**Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité**

**...A GENÈVE**

Pour tous vos **DÉMÉNAGEMENTS** et **VOYAGES**

consultez

**DÉMÉNAGEMENTS ET VOYAGES**

**NATURAL LE COULTE S. A.**

24, Grand-Quai, GENÈVE Tél. 5.12.55

**LAINES ET BAS**

**DURUZ**

**CROIX - D'OR, 3**

*Articles de bébés*

**Spécialité de chocolats suisses**

**Maison HOFFMANN & KOEBEL**

GENÈVE

8, rue du Marché (face Fusterie) Tél. 4.25.91

22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chaponnier) Tél. 2.37.92

**Fraisse & C<sup>ie</sup>**

**TEINTURIERS**

conseillent bien, exécutent au mieux

**Tous Travaux de Teinture et Nettoyage**

Magasins : 9, Quai des Bergues - Tél. 2.47.35  
7, Rue de Rive - Tél. 5.19.37  
2, Rue Michell-du-Crest - Tél. 4.17.39  
Usine et Magasin : 53, Rue de St-Jean - Tél. 2.35.95

**MERCERIE - BONNETERIE**

**M. MAGNIN**

27, Bourg-de-Four - GENÈVE Tél. 4.07.34

**La Pharmacie MARKIEWICZ**

24, Corratierie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande pour l'exécution consciencieuse de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses maladies.

Produits de première qualité aux prix les plus modérés. **Pas de personnel non qualifié.**

le choix pour toutes les bourses

**Vous trouvez**

toujours un beau choix de plantes vertes et fleuries, fleurs coupées, bouquets et couronnes, chez

**E. Preisig, Horticulteur-floriste**

Rue de Villereuse Genève

**GRANDE MAISON DE BLANC**

14, RUE DE RIVE **CALICOES** Angle Rue Verdaïne

La maison des bonnes qualités pour les **Cadeaux de Noël**

Notre devise est :

**Grand choix - Prix avantageux**

**BOUVIER**

le bon papetier de la Croix-d'Or le spécialiste du stylo

était présenté, pour cette fois. C'est dire que la contribution féminine y était un peu restreinte et qu'elle ne se manifestait pas, — du moins pas encore — dans les genres majeurs : théologie, histoire, questions sociales. Les femmes auteurs protestantes semblent réussir surtout dans la biographie : voyez les études de Mlle de Mestral-Combrement sur *Vincent, Joséphine Butler, la Maréchale Booth, Albertine Necker de Saussure*. L'ouvrage de Mlle Thérèse Pittard sur les *Femmes de Genève* se trouvait en bonne place.

Quelques romans : le beau *Vivre comme on pense* de Mme D. Berthoud ; *Et pourtant l'aube* de Mme de Tonnac. Surtout des ouvrages consacrés aux enfants, parmi lesquels on distinguait les livres de Mme H. Kocher-Geisendorf : *Maman, tu m'aimes* ; *Enfants, notre espérance* ; *Marcher avec joie*. Quelques romancières étrangères d'inspiration protestante étaient représentées : les Brontë, Selma Lagerlöf, Ingeborg M. Sack. A noter aussi, plusieurs ouvrages émanant de femmes missionnaires.

**CAISSE D'ÉPARGNE**

DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

Réserves et dépôts 130.000.000

Dépôts de 1 à 20.000

COUPONS — GARDE DE TITRES

Corratierie 4

En résumé, participation féminine honorable, surtout par sa qualité. Avec le développement des études et la multiplication des jeunes talents, tous les espoirs nous sont permis et nous enregistrerons certainement, dans l'avenir, d'autres succès d'auteurs féminins.

Marguerite Maire.

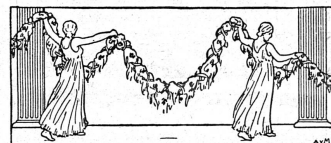
## Le Vote des Algériennes

La loi No 47-1853 du 20 septembre 1947, portant statut organique de l'Algérie, reconnaît le droit de vote aux Algériennes. Seules jusqu'ici les Européennes et les Juives étaient électrices.

L'art. 4 de la loi déclare expressément : « Les femmes d'origine musulmane jouissent du droit de vote. Une décision de l'assemblée algérienne, prise dans les conditions prévues aux art. 14, 15 et 16 du présent statut, fixera les modalités de l'exercice du droit de vote ».

Ces derniers articles règlent des questions formelles.

L'éligibilité est conférée aux femmes en même temps que l'électorat. Cela résulte de l'article 32. « Tout électeur ou électrice d'Algérie, âgé d'au moins 23 ans est éligible indifféremment par l'un ou l'autre collège ».



## A travers les Sociétés

### A l'Union des Femmes de Genève

Le souper de l'Escalade à l'Union des Femmes devrait porter le nom de souper-surprise, car la composition du menu et les « productions » toujours nouvelles ne sont connues que des seules initiées. La soirée du lundi 8 décembre n'a pas rompu avec la tradition.

De ravissants omelettes... en papier, avaient été disposés avec art sur des tables par les soins de Mlle M. Turrettini. C'est dans ce local délicieusement décoré que prirent place les 99 participantes. Avec la meilleure volonté du monde, on n'aurait pu en mettre davantage. L'habileté de Mlle Joss avait fait valoir tous les coins et recoins ! Et le repas se déroula sans faste au milieu des bavardages et de l'incessant va et vient.

Notre présidente fit un charmant discours, trop court à notre gré. Puis ce fut la partie récréative : chaque année sont rappelés, et sous un aspect nouveau, les faits de l'Escalade mémorable de 1602. Cette fois, ce fut la lecture fort intéressante de quelques pages des « Etrennes genevoises de 1926 » de Louis Blondel sur l'aide apportée par le gouvernement genevois de l'époque à quelques victimes de l'Escalade. Ensuite, les auditrices furent emmenées avec la présidente dans un rêve utopique ; elles virent là les nombreuses activités futures de l'Union des Femmes, la Maison de la Femme, l'Association des Bibeaux électriques et elles purent propager — sans mentir — que la femme vote et tricote ! Le monologue de Mme Chenevard sur l'Agence matrimoniale de l'Union fut fort applaudie. Et j'en passe... Ce fut l'occasion pour les membres d'apprécier les talents de Mme Chenevard, de Mlle Trembley et de Mme Georges Werner. Mme Edmond Barde chanta des couplets de Mme Guinand et Mlle Dupont évoqua une présidente 1957, fumant

avec désinvolture et dictant son rapport à deux secrétaires.

Merci à toutes celles qui se sont données tant de peine pour cette soirée et attendons la surprise de l'Escalade 1948 !

## Association Genevoise pour le Suffrage féminin

Les membres de cette association auxquels s'étaient joints ceux des Associations des Femmes universitaires, des maîtres et maîtresses de l'Ecole supérieure, de l'Ecole professionnelle et de l'Ecole ménagère, l'Union des institutrices primaires, l'Union amicale des Ecoles enfantines, l'Union chrétienne de Jeunes filles et les Amies de la Jeune Fille écoutèrent avec grand intérêt, Mme Droin de Morsier parler des « Aspects actuels du problème de la prostitution ».

La conférencière qui était déléguée de la Suisse au Congrès de Bruxelles était bien placée pour discuter les difficultés présentes de ce problème. Après en avoir rapidement fait l'historique, elle montre combien il est difficile d'empêcher que la femme ne soit l'objet de lois ou de règlements d'exception, tandis qu'on a peine à empêcher les souteneurs de profiter de leur trafic illicite. L'exemple de la France et, tout dernièrement, celui de la Belgique, prouvent abondamment que les femmes de tous les partis, dès qu'elles ont le droit de vote, s'unissent pour libérer les prostituées du traitement injuste auquel on cherche toujours à les soumettre et qui rend si inopérants les efforts qu'on fait pour les arracher à leur métier.

## LYCEUM (Genève)

## Le Diable dans la musique

C'est ce sujet extrêmement captivant que les Lycéennes ont entendu traiter, le 5 décembre, par Mme Bécheau La Fonta. Celle-ci conquist « magiquement » son auditoire par son exposé brillant, semé d'anecdotes et de traits spirituels ; son expérience d'artiste lui permettait de fredonner ici et là les motifs musicaux dont elle parlait, c'est ainsi qu'elle parcourut les œuvres de Berlioz, Gounod, Meyerbeer, Liszt, Gluck, Mozart et Beethoven, où Satan joue son rôle, rôle important, mais limité.

Le Diable est-il absent de la musique moderne ? Si son nom n'y est plus évoqué, il n'y occupe, dit-elle que plus de place, il s'est glissé partout, à la radio, au cinéma, et surtout dans le jazz, maître animateur de nos réunions mondaines.

Que vous en semble ? Mme Bécheau La Fonta donne aux amateurs de la musique classique ou romantique un argument majeur. Ainsi, les dissonances, les discordances de tant de pièces modernes, c'est l'expression de l'âme satanique, désordonnée et désorientée : ces rythmes hâletants ou harcelants, c'est l'écho de galops effrénés du malin autour de nos demeures ?

Foin des critiques méprisantes des jeunes ; désormais, nous saurons que leur réponse et nous nous appuierons sur l'autorité d'une musicienne dont la réputation est incontestée, puisque c'est elle qui est l'initiatrice et l'animatrice des festivals de Versailles et des concerts historiques de Paris dont la renommée a depuis longtemps franchi les frontières de la France.



## POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1<sup>er</sup>

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus  
FORMALITÉS GRATUITES

## C A D E A U X

POUR MADAME

Bas „Flexy“ soie artificielle, mailles envers, nuances mode La paire depuis 3<sup>90</sup>

Bas „Nylon Dupont“ mailles fines teintes mode La paire net 6<sup>75</sup>

Parures jersey soie gaufré, rose, la chemise et le pantalon Les 2 pièces 4<sup>50</sup>

**POUR MONSIEUR**

Cravattes infroissables très grand choix, nouveaux dessins Depuis 2.-

Foulards pure soie, très beaux dessins Exceptionnel 12<sup>50</sup>